

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la
Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 14 janvier 2020 à
13 h 30 en la salle « Le Fleuve » au 2^e étage de l'Édifice de La Matanie situé au
158, rue Soucy à Matane.**

Présences :

M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Steve Castonguay, maire de Saint-Léandre
Jérôme Landry, maire de Matane
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
Andrew Turcotte, maire de Sainte-Félicité

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Andrew Turcotte, préfet et maire de Sainte-Félicité. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demandes d'aide financière
 - 3.1 La Centrale Matanie, coopérative de solidarité (PAE)
 - 3.2 Bo-Aime Café (PAE)
 - 3.3 Festival Sacrifilm (Don / Événement)
4. Mandat GAM – suivi démarche
5. Contribution de la MRC de La Matanie dans le cadre de la semaine de relâche scolaire 2020
6. Tourisme
 - 6.1 Emploi d'été Canada
 - 6.2 Guide touristique
 - 6.3 Grille de tarification des publicités
 - 6.4 Publicités pour le TNO
 - 6.5 Suivi du projet de sentier récréotouristique des trois lacs
7. Gestion des ressources humaines (GRH)
 - 7.1 Paiement de factures de consultation juridique
 - 7.2 Entériner demande de subvention à la formation à Emploi-Québec pour l'agente de développement en attractivité et intégration au SANAM – Positionnement sur le Web et stratégies de communication
 - 7.3 Formation du Comité de négociation en vue du renouvellement de la convention collective
 - 7.4 Implication à titre bénévole
 - 7.5 Assurances collectives
8. Comités FARR
9. Autorisation de transfert cellulaire
10. Autorisation paiements
 - 10.1 Factures Taxi Matane (novembre et décembre 2019)
 - 10.2 Factures – PG Solutions – contrat d'entretien et soutien des applications
 - 10.2.1 Service de l'évaluation foncière – 1^{er} janvier au 31 mars 2020
 - 10.2.2 Gestion administrative et financière – 1^{er} janvier au 31 décembre 2020
 - 10.2.3 Gestion des permis et de l'urbanisme – 1^{er} janvier au 31 décembre 2020
 - 10.2.4 Service régional de sécurité incendie – 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

11. Demande de financement – projet de dépôt de textiles
 12. CSMM – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2023
 13. Varia
 14. Période de questions
 15. Fermeture de la séance
-

RÉSOLUTION 1-01-20

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont tous présents et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé en ajoutant les points suivants au « Varia » et en laissant celui-ci ouvert :

- a) Signalisation TNO;
- b) Dossier Marina;
- c) Offre de services en développement économique;
- d) Lettre d'entente avec le SCFP.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2-01-20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (LA CENTRALE MATANIE, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ)

CONSIDÉRANT l'analyse d'une demande d'aide financière pour un dossier respectant les critères d'admissibilité du *Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) de la Politique de soutien aux entreprises*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise une contribution financière pour le dossier, comme suit :

- La Centrale Matanie – projet de création d'un espace de travail collaboratif : subvention de 900 \$, non remboursable, du *Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Expertise professionnelle*;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 3-01-20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (BO-AIME CAFÉ)

CONSIDÉRANT l'analyse d'une demande d'aide financière pour un dossier respectant les critères d'admissibilité du *Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) de la Politique de soutien aux entreprises*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise une contribution financière pour le dossier, comme suit :

- Bo-Aime Café – projet de démarrage d’un café offrant déjeuner et dîner à Saint-Léandre : subvention de 3 300 \$, non remboursable, du *Programme d’accompagnement des entreprises (PAE) volet Services des domaines de la vente au détail et de la restauration dans les communautés rurales mal desservies*, conditionnellement au respect des règlements de la municipalité et du service de sécurité incendie;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 4-01-20

DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE (FESTIVAL SACRIFILM)

CONSIDÉRANT la présentation d’une demande de dons et commandites, soit :

- Festival Sacrifilm – Création d’un festival de films d’horreur-humoristique de série B pour mettre en valeur les talents régionaux et bonifier les activités de la fête d’Halloween à Matane;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d’aide financière sont étudiées par le service de développement économique de la MRC en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d’octroi des dons et commandites et d’aide financière à la formation et à l’innovation sociale* et au *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l’unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d’octroi des dons et commandites et d’aide financière à la formation et à l’innovation sociale* :

- Festival Sacrifilm – Création d’un festival de films d’horreur-humoristique de série B : 1 500 \$ *volet Innovation sociale* et 1 000 \$ *volet Partenariat*;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals* :

- Festival Sacrifilm – Création d’un festival de films d’horreur-humoristique de série B : 500 \$;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents requis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 5-01-20

MANDAT GAM EXPERTS CONSEILS – DÉMARCHE PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2020-2025 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL

CONSIDÉRANT QU’en juin 2019, le service de développement économique et territorial de la MRC de La Matanie a amorcé un processus de réflexion stratégique pour réaliser un diagnostic des services offerts, identifier des pistes d’actions, se positionner et définir ses grands axes stratégiques;

CONSIDÉRANT les rencontres tenues avec les parties prenantes, soit les partenaires sociaux économiques, le Conseil de la MRC, l'équipe de direction et les membres du personnel du service de développement;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du Conseil de la MRC de poursuivre la démarche dans le but de prioriser les orientations stratégiques 2020-2025, identifier les objectifs, élaborer la planification et le plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'offre de service de GAM Experts Conseils et de l'échéancier de travail prévu;

CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE les membres du comité administratif acceptent l'offre de services professionnels de la firme GAM Experts Conseils, représentée par madame Anny Jalbert, au montant de 7 755,26 \$ financé par le FDT;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents requis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6-01-20

CONTRIBUTION DE LA MRC DE LA MATANIE DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DE RELÂCHE SCOLAIRE 2020

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un accord de principe de participation financière au dépliant préparé par la ville de Matane dans le cadre de la Semaine de relâche scolaire, qui se déroulera du 2 au 6 mars 2020, pour permettre d'y publier les activités de toutes les municipalités et la distribution dans toutes les écoles du territoire de la MRC et qu'un montant de 4 000 \$ a été prévu au budget 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement à la ville de Matane de la contribution de 4 000 \$, prévu au budget 2020, pour le dépliant des activités de la relâche scolaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 7-01-20

TOURISME – AUTORISER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2020

CONSIDÉRANT le besoin de ressources pour le Bureau d'accueil touristique de La Matanie, été 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la demande de subvention, pour un étudiant, présentée par la MRC de La Matanie pour le Bureau d'accueil touristique de La Matanie dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2020;

QUE monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme ou madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient et sont autorisés à signer les documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8-01-20

TOURISME – ADOPTION DE LA POLITIQUE DE TARIFICATION POUR LES ESPACES PUBLICITAIRES DES OUTILS PROMOTIONNELS TOURISTIQUES DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie offre des espaces publicitaires dans ses outils de promotion touristique pour les entreprises de la région;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie entend indexer de 2 % sa tarification de l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'adopter la politique de tarification suivante :

| POLITIQUE DE TARIFICATION – SAISON TOURISTIQUE 2020-2021 | |
|--|--------------------------|
| Guide touristique officiel | Coûts avant taxes |
| Publicité 1/4 page | 425 \$ |
| Publicité 1/2 page | 607 \$ |
| Publicité 1 page | 993 \$ |
| Publicité C2 (couvert intérieur) | 1 457 \$ |
| Publicité C3 (couvert arrière) | 1 457 \$ |
| TourismeMatane.com | |
| Îlot publicitaire annuel sur TourismeMatane.com | 386 \$ |
| Bureau d'accueil touristique | |
| Dépliants promotionnels (membres de l'ATR Gaspésie, OSBL et annonceurs Guide ou Web) | Gratuit |
| Dépliants promotionnels (autres) | 50 \$ |
| Affiches (max. de 5 affiches promotionnelles) | 60 \$ |
| Menu de restaurant pour consultation | 70 \$ |
| Mix-Médias (Guide touristique officiel et TourismeMatane.com) | |
| 1/4 page + îlot publicitaire sur TourismeMatane.com | 701 \$ |
| 1/2 page + îlot publicitaire sur TourismeMatane.com | 883 \$ |
| 1 page + îlot publicitaire sur TourismeMatane.com | 1 214 \$ |
| C2 (couvert intérieur) + îlot publicitaire sur TourismeMatane.com | 1 678 \$ |
| C3 (couvert arrière) + îlot publicitaire sur TourismeMatane.com | 1 678 \$ |
| Section offre hivernale: 1/4 page + îlot publicitaire sur TourismeMatane.com | 441 \$ |
| Promotion | |
| Rabais aux nouveaux annonceurs | 50 \$ |

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 9-01-20

TOURISME – PROMOTION DU TNO DE RIVIÈRE-BONJOUR DANS LE GUIDE TOURISTIQUE 2020 DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite faire connaître le potentiel récréotouristique des Chic-Chocs et des municipalités forestières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la participation du TNO de Rivière-Bonjour au financement du Guide touristique 2020 de La Matanie pour un montant de 2 207 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10-01-20

PROJET DE SENTIERS RÉCRÉOTOURISTIQUES DES TROIS LACS-AUTORISER LE DÉPÔT DU PROJET AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES (PAFIR)

CONSIDÉRANT QUE le projet de tracé a été soumis aux partenaires en décembre 2019 afin de recueillir les commentaires et que le tracé final peut être modifié en fonction des suggestions reçues;

CONSIDÉRANT QUE le projet de sentiers récréotouristiques des trois lacs est en terres publiques et vise à rendre accessibles à toute la population les lacs Malfait, aux Canards et Petchedetz;

CONSIDÉRANT QUE l'un des objectifs de la Convention de gestion territoriale signée entre la MRC et le gouvernement est que les communautés locales s'approprient les terres publiques et y développent des projets de mise en valeur multiressources;

CONSIDÉRANT QUE l'accès aux terres publiques est important et doit être maintenu;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de vérifier la possibilité de financement du projet avant toutes autres étapes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser le dépôt par la MRC de La Matanie d'une demande d'aide financière pour le *Projet de sentiers récréotouristiques des trois lacs, sentiers pédestres et parcours canotables*, dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIR);

QUE monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, ou madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient et sont autorisés à signer les documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 11-01-20

AUTORISATION PAIEMENT – FACTURE NORTON ROSE FULBRIGHT

CONSIDÉRANT la facture #9090184594, en date du 2 décembre 2019, pour services professionnels en ressources humaines au montant de 2 370,00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture #9090184594 à Norton Rose Fulbright au montant total de 2 724,91 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 12-01-20

AUTORISATION PAIEMENT – FACTURE FQM

CONSIDÉRANT la facture #3174, en date du 31 octobre 2019, pour services professionnels en ressources humaines au montant de 89,25 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture #3174 à la Fédération québécoise des municipalités au montant total de 102,61 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 13-01-20

SANAM – ENTÉRINER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION À LA FORMATION D'EMPLOI-QUÉBEC – FORMATION « POSITIONNEMENT SUR LE WEB ET STRATÉGIES DE COMMUNICATION »

CONSIDÉRANT QU'en janvier 2020, le Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie désire offrir une formation concernant « le positionnement sur le Web et les stratégies de communication » à son agente de développement en attractivité et intégration;

CONSIDÉRANT QUE le coût estimé de cette formation est de 750 \$ et que la MRC est admissible à une subvention à la formation d'Emploi-Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie entérine le dépôt de la demande de subvention à Emploi-Québec pour la formation « positionnement sur le Web et les stratégies de communication » prévue en janvier 2020;

QUE monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, soit et est autorisé à signer les documents en lien à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 14-01-20

FORMATION DU COMITÉ DE NÉGOCIATION EN VUE DU RENOUELEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE la convention collective entre la MRC de La Matanie et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) section locale #4602 est arrivée à échéance le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT la correspondance, en date du 16 décembre 2019, du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) à l'effet qu'il est prêt à amorcer les rencontres pour la conclusion d'une nouvelle convention collective;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner les personnes qui participeront à la négociation pour représenter l'employeur en vue du renouvellement de ladite convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le comité de négociation patronale soit composé des personnes suivantes :

- M. Jean-Roland Lebrun, préfet suppléant
 - ou M^{me} Victoire Marin (substitut)
 - M. Andrew Turcotte, préfet (substitut)
- et
- M^{me} Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière
 - M. Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur de l'aménagement et de l'urbanisme
 - ou M^{me} Nancy Desrosiers, directrice à la gestion financière (substitut)
- et
- M^e Jean-Jacques Ouellet, procureur

ADOPTÉE

Implication à titre bénévole

Les membres du comité administratif sont informés de l'implication de madame Vanessa Caron, à titre d'administratrice dans les conseils d'administration de l'Association du Lac du Portage depuis juin 2017 et de Vire-Vent, Espace-Famille de La Matanie depuis novembre 2019.

RÉSOLUTION 15-01-20

REPRÉSENTANTS DE LA MRC DE LA MATANIE – COMITÉ D'ANALYSE DU FARR

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de la Table des préfets (résolution 6.2.05-09-2018) aux huit MRC du Bas-Saint-Laurent de nommer leur préfet et le maire de leur ville-centre au sein du comité d'analyse du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 491-09-18 et le changement de préfet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

DE confirmer la nomination de monsieur Andrew Turcotte, préfet, et de monsieur Jérôme Landry, maire de la ville de Matane, comme représentants de la MRC au sein du comité d'analyse du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-01-20

REPRÉSENTANTS DE LA MRC DE LA MATANIE – COMITÉ TECHNIQUE RÉGIONAL DU FARR

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de la Table des préfets (résolution 6.3.05-09-2018) aux huit MRC du Bas-Saint-Laurent de nommer un représentant du développement économique de leur territoire au sein du comité technique régional du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 492-09-18 et la nécessité de nommer une personne substitut en raison d'un congé maladie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

DE confirmer la nomination de la direction du développement économique et territorial de la MRC et de la directrice générale et secrétaire-trésorière à titre de substitut au sein du comité technique régional du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 17-01-20

AUTORISATION DE TRANSFERT CELLULAIRE

CONSIDÉRANT la pratique d'offrir un cadeau à la fin du mandat d'un préfet et le souhait manifesté par monsieur Denis Santerre de conserver le téléphone cellulaire et le numéro de téléphone qu'il a utilisés durant son mandat à la préfecture;

CONSIDÉRANT QUE l'appareil a déjà été payé par la MRC au moment de l'achat, que le terme du contrat initial est terminé et que la facturation mensuelle est au nom de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser la directrice générale de la MRC à procéder au transfert en faveur de monsieur Denis Santerre, à titre personnel, du téléphone BlackBerry, du numéro de téléphone et de la facturation auprès du fournisseur de son choix.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 18-01-20

AUTORISATION PAIEMENT – FACTURES TAXI MATANE (NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2019)

CONSIDÉRANT la facture #02928, en date du 31 décembre 2019, de Taxi Matane pour le service de transport adapté au montant de 7 853,54 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la facture #02868, en date du 30 novembre 2019, de Taxi Matane pour le service de transport adapté au montant de 10 717,77 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la facture #02929, en date du 31 décembre 2019, de Taxi Matane pour le service de transport collectif au montant de 7 220,00 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la facture #02869, en date du 30 novembre 2019, de Taxi Matane pour le service de transport collectif au montant de 7 650,00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des factures #02928, #02868, #02929 et #02869 à Taxi Matane aux montants respectifs de 9 029,60 \$, 12 322,76 \$, 8 301,20 \$ et 8 795,59 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 19-01-20

AUTORISATION PAIEMENT – FACTURE PG SOLUTIONS – CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS – SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE – 1^{ER} JANVIER AU 31 MARS 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de la facture # CESA35470 de PG Solutions inc. pour le contrat d'entretien et de soutien annuel pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020 considérant la migration vers CIM en 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'autoriser le paiement de la facture # CESA35470 à PG Solutions inc. concernant le contrat d'entretien et de soutien annuel pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020 pour les applications du service de l'évaluation foncière au montant de 8 252,50 \$ plus les taxes applicables, soit 9 488,32 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 20-01-20

AUTORISATION PAIEMENT – FACTURE PG SOLUTIONS – CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE – 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de la facture # CESA32823 de PG Solutions inc. pour le contrat d'entretien et de soutien annuel pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture # CESA32823 à PG Solutions inc. concernant le contrat d'entretien et de soutien annuel pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 pour les applications de comptabilité et de gestion financière au montant de 8 045 \$ plus les taxes applicables, soit 9 249,74 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 21-01-20

AUTORISATION PAIEMENT – FACTURE PG SOLUTIONS – CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS – GESTION DES PERMIS ET DE L'URBANISME – 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de la facture # CESA33497 de PG Solutions inc. pour le contrat d'entretien et de soutien annuel pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'autoriser le paiement de la facture # CESA33497 à PG Solutions inc. concernant le contrat d'entretien et de soutien annuel pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 pour les applications de la gestion des permis et de l'urbanisme au montant de 7 520 \$ plus les taxes applicables, soit 8 646,12 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 22-01-20

AUTORISATION PAIEMENT – FACTURE PG SOLUTIONS – CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS – SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE – 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de la facture # CESA34555 de PG Solutions inc. pour le contrat d'entretien et de soutien annuel pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'autoriser le paiement de la facture # CESA34555 à PG Solutions inc. concernant le contrat d'entretien et de soutien annuel pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 pour les applications du Service régional de sécurité incendie au montant de 2 190 \$ plus les taxes applicables, soit 2 517,95 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 23-01-20

DEMANDE DE FINANCEMENT – PROJET DE DÉPÔT DE TEXTILES

CONSIDÉRANT QUE depuis la fermeture de la Co.Mode verte, les friperies de la MRC de La Matanie dépensent annuellement des dizaines de milliers de dollars pour enfouir des centaines de tonnes de matières textiles, alors que le taux de récupération de ces matières, avant la fermeture de cet organisme, a été deux fois plus élevé dans notre MRC que le taux moyen de récupération dans l'ensemble du Québec;

CONSIDÉRANT QUE devant ce constat, l'ensemble des friperies de la Matanie, avec l'aide des services de l'aménagement/environnement et du développement économique de la MRC de La Matanie ainsi que de Synergie Matanie inc., ont décidé de mettre en œuvre un projet visant à entreposer et à envoyer ailleurs dans la province, à des fins de valorisation, les textiles invendus et non valorisables en Matanie;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à louer un conteneur, qui sera localisé dans un endroit accessible à Matane, pour le dépôt des invendus de toutes les friperies et qu'un repreneur de Québec sera appelé au besoin pour récupérer les matières en vue de les valoriser sous diverses formes (réutilisation, recyclage ou autres modes de valorisation);

CONSIDÉRANT QUE la mise en place du projet résulte de la concertation de l'ensemble des friperies et que le Regroupement des femmes de la région de Matane a été désigné organisme porteur, comme en témoignent les lettres d'appui au projet;

CONSIDÉRANT QUE pour démarrer le projet, une aide financière de 5 500 dollars est demandée à la MRC sur un budget de 26 626 dollars (première année du projet) et que le même montant est demandé au Fonds vert de la ville de Matane en vue de compléter le financement des six premiers mois du projet (phase de démarrage);

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à des préoccupations environnementales, considérant que sa mise en œuvre permettra d'éviter l'émission de plus de 2 000 tonnes de CO² annuellement en détournant les textiles de l'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond également à des préoccupations économiques et sociales et que sa mise en place permettra de diminuer de manière significative les charges financières des friperies de La Matanie qui, présentement, doivent payer pour l'envoi de ces matières au site d'enfouissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser une aide financière de la MRC au montant de 5 500 \$ permettant de financer en partie le démarrage dudit projet, tenant pour acquis que le montant équivalent sera fourni par la ville de Matane.

ADOPTÉE

CSMM – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2023

La Commission scolaire des Monts-et-Marées transmet pour consultation le document et invite à soumettre nos commentaires avant le 17 janvier 2020. Le plan officiel sera adopté par le conseil des commissaires le 28 janvier 2020.

VARIA

- a) Signalisation TNO
- b) Dossier Marina
- c) Offre de service développement économique
- d) Lettre d'entente avec le SCFP

RÉSOLUTION 24-01-20

SIGNALISATION TNO – SOUMISSION PANNEAUX ADRESSES

CONSIDÉRANT QUE chacun des bâtiments sur le TNO Rivière-Bonjour s'est vu attribuer un numéro d'identification, lequel correspond à sa localisation GPS dans la base de données de la MRC et du CAUREQ et permet un repérage plus facile en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler les panneaux affichés sur les bâtiments qui indiquent le numéro d'identification spécifique à chacun;

CONSIDÉRANT la proposition des Ateliers Léopold-Desrosiers pour la fourniture de 200 panneaux personnalisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'accepter la proposition des Ateliers Léopold-Desrosiers au montant de 3 053,74 \$ incluant les taxes, payable par le budget du TNO Rivière-Bonjour.

ADOPTÉE

Dossier Marina

Le maire de la ville de Matane informe les membres du comité administratif que les demandes d'aide financière déposées pour la réfection de la marina n'ont pas été acceptées. Il mentionne qu'il y aurait lieu d'élaborer un projet touristique intégrateur et de prévoir une ressource à cet effet.

Offre de service développement économique

Le sujet réfère à la démarche de planification stratégique 2020-2025

Lettre d'entente avec le SCFP

Sujet traité à la séance du Conseil de novembre 2019.

PÉRIODE DE QUESTIONS

--

RÉSOLUTION 25-01-20

Il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 15 h 25.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet
Andrew Turcotte

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière,
Line ROSS, M.B.A.

Je, soussigné, Andrew Turcotte, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

Le préfet
Andrew Turcotte